

Séance du 5 septembre 2022 à 19 heures 00

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : **Monsieur Pascal DROZE**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Maire et des Adjointes.
4. Rapport des commissions.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions :
 - a) Approbation de la modification du règlement de la vidéosurveillance (projet de délibération N°257/22).
6. Propositions du Maire et des Adjointes.
7. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT
MONGILARDI, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP,
Christine SCHAUB
MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ,
Quentin MEYLAN, Jérôme SCHÖNI, Brett THEUS

Exécutif : M. Christophe SENGLLET, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

M. P. Droze, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022

M. P. Droze passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Arrivée de **M. J. Binder**.

La sortie des aînés aura lieu le 21.9.2022, rappelle **M. P. Droze**.

M. P. Droze annonce les différentes décisions prises par l'ACG :

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2023, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2023, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'000'000 francs.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 francs.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2023, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2023, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

Le Conseil municipal prend acte des décisions de l'ACG.

Les élus ont reçu ce jour une invitation pour une initiation au patin à glace, vendredi 16 septembre au Centre sportif de Sous-Moulin, rappelle **M. P. Droze**.

3. Communications du Maire et des Adjointes

M. C. Senglet se réjouit de la présence, ce soir, des deux nouveaux collaborateurs de la Mairie, à savoir la Secrétaire générale **Mme Virginie Vandeputte** et l'aide-comptable, **M. Bastien Rivollet**, qui ont tous deux pris leurs fonctions le 1.9.2022 et à qui il souhaite la bienvenue.

- 23.6.2022 : séance à Collonge-Bellerive pour le budget des APM.
- 27.7.2022 : réception à l'Ambassade d'Autriche.
- 10.8.2022 : commission des travaux de la Fondation.
- 25.8.2022 : audition au département de l'urbanisme avec **Mme D. Krähenbühl**, **M. Pascal Tanari** et **Mme Emma Bouti**.
- 25.8.2022 : remise de diplômes de sous-officiers au local du feu.
- 31.8.2022 : audition devant la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) avec **Mme D. Krähenbühl**, **M. P. Tanari** et **Mme E. Bouti** pour le Plan directeur communal (PDCom).

Mme D. Krähenbühl annonce les dernières séances auxquelles elle a pris part :

- 21.6.2022 : séance du Service de géologie, sols et déchets (GESDEC). Une grande partie de la séance a été consacrée au nouveau système informatique de collecte des données des déchets des communes. Ce changement de système demandera un travail conséquent au secrétariat et à **M. B. Rivollet**. Une séance de présentation dudit système est programmée en interne.
- 22.6.2022 : l'Exécutif a reçu Citec pour la présentation du concept de stationnement, qui a ensuite été présenté à la commission de l'aménagement le 22.8.2022.
- 22.6.2022 : commission déchets–environnement d'Arve et Lac en présence de **M. Matthieu Ræis**, du GESDEC, avec qui les magistrats ont eu une longue discussion sur Mobilitri et la suite à donner à l'audit de la Cour des comptes (procédure d'appel d'offres).
- 27.6.2022 : **Mmes D. Krähenbühl** et **L. Comin** ont reçu les premiers bébés pour les paniers de naissance, un moment très sympathique (la petite Tara, absente ce jour-là, a reçu son cadeau au mois d'août).
- 28.6.2022 et 24.8.2022 : Conseils de Fondation EVE.
- 2.7.2022 : promotions scolaires. La formule classique a plu et cela a été une belle édition et une belle journée, avec une météo radieuse.
- 11.8.2022 : groupe de travail Mobilitri.
- 16.8.2022 : **Mme D. Krähenbühl** s'est rendue à Jussy, avec **M. Joël Willemsen**, afin de faire un bilan avec Jussy et Puplinge à la suite de l'appel d'offres de Transvoirie.
- Finalisation du dossier Cité de l'Énergie début août (audition prévue le 26.9.2022).

Quelques dates à retenir :

- 23.9.2022 : La nuit est belle (concert donné par **M. Moudja Cugno** à l'extérieur, derrière la salle communale).

- 24.9.2022 : les ambassadeurs Eco21 proposeront une sensibilisation au tri des déchets sur le parking de l'entrée ouest (Eco point).
- 15.10.2022 : visite des marais du château organisée par Pro Natura pour le Conseil municipal.

Mme D. Krähenbühl a été approchée par **M. J. Schöni** qui voulait savoir où en étaient les démarches pour l'extinction de l'éclairage public. La commune est toujours en attente des résultats de l'étude du canton (l'extinction étant prévue pour 2023). **Mme D. Krähenbühl** fait un bref retour sur la consommation électrique de la commune. Actuellement, les éclairages publics sont à 100 % équipés d'ampoules LED. La commune a un contrat d'entretien avec les SIG et est commune-pilote pour tester l'extinction des éclairages publics avec le canton ; ceci permettrait un gain d'environ 95 % de la consommation. L'éclairage est éteint sur la route de Bonvard (horaires TPG, soit 1h-5h). Toutes ces mesures ont permis de diminuer la consommation (2014 : 31'217 kWh, 2016 : 16'487 kWh, 2020 : 10'023 kWh, soit une belle progression). 3,67 km sont éclairés sur le territoire communal, et la consommation annuelle 2020 est de 2,73 MWh/km. Les éclairages du terrain de foot ne sont pas équipés de LED, pour l'instant (a contrario de l'ensemble des infrastructures du stade et des bâtiments publics, y compris la salle polyvalente). La consommation école/salle polyvalente/mairie était couplée ; un nouveau système de suivi (Energo) a été mis en place en juin, ce qui permettra d'optimiser la consommation sur l'ensemble des bâtiments. Pour le premier semestre, le coût d'électricité de ces bâtiments s'élève à Fr. 2'828,35 (budget de Fr. 4'500.-). Pour les routes communales, la dépense est de Fr. 1'037,40 (budget de Fr. 3'500.-). À titre comparatif, la dépense actuelle pour le stade est de Fr. 1'813,55.

Mme A. Meylan évoque à son tour les différents dossiers en cours :

- 26.6.2022 : réception **Mme Marina Ferrecchia** pour le concept Fit&Go, à savoir un camion équipé d'engins de gym pour faire un parcours ludique d'exercices physiques tous niveaux et tous âges. 5-6 séances à l'essai ont été programmées pour le second semestre (jours fixes).
- 1.7.2022 : réception d'un nouveau prestataire afin d'évoquer la réfection de la cour d'école.
- 18.7.2022 : **Mme Rossella Corti**, des SIG, est venue présenter le rapport annuel d'exploitation du réseau d'assainissement des eaux.
- 15.8.2022 : rendez-vous avec **Mme Geneviève Edwards** afin d'évoquer quelques sujets concernant la paroisse. **Mme A. Meylan** attend son retour.
- 1.9.2022 : réunion annuelle avec la Tribune Rives-Lac. Le prix/habitant est passé de Fr. 5,20 à Fr. 5,40 (coût des matières premières). Le nouveau correspondant pour Choulex, **M. Olivier Lombard**, assiste à la présente séance.

Cet été, **Mme A. Meylan** s'est occupée du rapport administratif et financier 2021, de la préparation du 1^{er} août et du week-end du 3-4 septembre.

Pour plus d'efficacité dans la gestion administrative, **Mme A. Meylan** prie les élus d'envoyer leurs courriels concernant la Mairie à info@choulex.ch.

4. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable

Mme C. Mathez indique que la commission s'est réunie le 29.8.2022. **Mme Marion Bontoux** a présenté son projet de Bachelor (création à Choulex d'un lieu s'inspirant d'une ressourcerie dans le but principal de diminuer les déchets et revaloriser les encombrants). La commission a décidé à la majorité d'aller de l'avant sur ce projet jugé intéressant. Les commissaires ont ensuite finalisé l'organisation de la journée du Soleil. Cette après-midi s'est plutôt bien déroulée, malgré un soleil un peu timide. Les enfants ont pris beaucoup de plaisir avec la construction des bolides solaires, plusieurs stands d'information sur l'énergie solaire étaient à la disposition des adultes. Puis la commission s'est penchée sur l'organisation de La nuit est belle. Au point divers, **Mme D. Krähenbühl** a fait part de la venue des ambassadeurs Eco21 en septembre. Puis les commissaires ont évoqué le futur atelier ZeroWaste, à l'automne, ainsi qu'une potentielle journée de l'environnement en avril.

Aménagement-Mobilité

La commission s'est réunie le 22.8.2022, annonce **M. J. Binder**. Étaient à l'ordre du jour : étude du stationnement de Citec, ainsi qu'un divers intéressant sur la zone 20 km/h. Concernant l'étude du stationnement, dont les détails figurent au PV, Citec propose : mise en place d'une zone blanche maximum 4 h à macaron sur le cœur de la commune (Jurets, Choulex, Chevrier) et sur le parking de la déchetterie entrée ouest, maintien du petit parking en face des commerces en gestion 4 h sans macaron, officialisation des places non marquées sur la Gouille-Noire, mise en zone bleue du parking du cimetière (max 60 min), empêchement du stationnement sauvage sur les chemins de la Motte et des Landions, plus quelques autres détails. **M. J. Binder** a transmis hier à la commission l'ensemble de l'étude.

La prochaine séance a été fixée au 26.9.2022 à 19h.

La zone 20 km/h de la route de Chevrier n'était pas inscrite à l'ordre du jour. **Mme D. Krähenbühl** a annoncé que l'essai ne pouvant pas se prolonger, la commune doit demander un arrêté définitif sur l'aménagement de la zone. La commune a donc trois possibilités : arrêter la zone 20 km/h et revenir à une zone 30 km/h (ce qui n'aurait pas les faveurs du canton) ; maintenir l'agencement actuel des places qui ne donne pas satisfaction ; procéder à un réaménagement du tronçon par un réagencement des places de stationnement (alternance gauche/droite sur la chaussée). Par 4 voix contre 2, la commission a tranché en faveur de cette troisième option.

La commission a aussi évoqué le budget 2023 (études particulières à mener).

Animation-Culture-Sports

M. B. Theus indique que la commission se réunira le 12.9.2022.

Bâtiments-Préavis

La commission s'est réunie le 15.8.2022, annonce **M. L. Déruaz**. La séance a commencé par deux communications de l'Exécutif, la première concernant une demande pour remplacer une chaudière à gaz par une PAC, la seconde concernant l'aménagement d'un quai de bus à l'arrêt Champ-Dollon.

La commission a traité une première demande de préavis (remplacement du bardage) ; elle a demandé des informations complémentaires concernant la couleur et les matériaux.

La deuxième demande de préavis concernait une troisième version d'un projet de construction. La commission souligne que les demandes précédentes de la commune ont été prises en compte pour l'élaboration de ce projet auquel un préavis favorable a été donné avec 3 voix pour et 3 abstentions.

La possibilité de créer une feuille de route pour les demandes de construction a été évoquée sous le point divers.

Finances-Sécurité

M. J. Schöni indique que la commission s'est réunie le 22.8.2022. Les commissaires ont étudié les premiers éléments concernant le projet de budget 2023, comme l'augmentation du taux d'activité des gardes ruraux à 150 %, ce qui implique une augmentation du budget d'environ Fr. 10'000.-, ainsi qu'une augmentation des salaires de 3 %. Les commissaires ont également évoqué les bonus de fin d'année et la grille salariale. La commission aura une vision plus précise du projet de budget 2023 d'ici fin septembre.

La commission a aussi traité la modification de l'art. 6 du règlement sur la vidéosurveillance (cf. point 5).

Suite à la grêle, le toit de la salle communale fuit. Il faut refaire l'étanchéité. L'assurance bâtiment prendra peut-être une partie des frais. Il faudra certainement profiter de tout remettre aux normes.

M. C. Senglet précise que l'augmentation de 3 % des salaires est celle de l'augmentation du coût de la vie.

Information-Naturalisations

La commission s'est réunie le 15.8.2022 annonce **Mme C. Schaub**. L'Info'Choulex a été finalisé, suite à la date de reddition des articles. **Mme L. Comin** a travaillé dessus et le numéro 3 sera tout prochainement dans les boîtes aux lettres. Les articles pour l'Info'Choulex n° 4 ont été répartis (portes ouvertes de la 302, journée du Soleil, soirée de la Culture, théâtre au stade, exposition du collectif Waves de **M. Nicolas Bertolini**, sortie des aînés, La nuit est belle et peut-être une petite photo avec un mini-texte de la sortie du Conseil). Le délai de reddition des articles est fixé au 31.10.2022, date à laquelle **Mme C. Schaub** a réservé un créneau à 18h30 pour une séance de la commission.

Mme L. Comin a vraiment tout pris en charge pour le calendrier 2023 avec **Mme Nathalie Guedj** et les élèves qui étaient chargés de représenter Choulex tel qu'il leur ressemble. S'il y avait de très jolies choses, les formats étaient trop grands pour celui du calendrier. **M. Olivier Pasqual** a eu la gentillesse d'aller à nouveau photographier les œuvres pour qu'elles rentrent dans le cadre. Le format du calendrier 2023 sera identique à 2022, celui-ci correspondant aux demandes.

M. C. Senglet ajoute que l'Exécutif a préavisé favorablement deux demandes de naturalisation, cet été, concernant des mineurs.

Routes-Canalisations-Cimetière

M. Q. Meylan indique que la commission ne s'est pas réunie.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance

La commission s'est réunie le 29.8.2022, annonce **Mme L. Comin**. Le procès-verbal n'ayant pas encore été approuvé, elle résume l'ordre du jour de cette séance : activités de la rentrée, semaine de la démocratie, organisation du prochain goûter poussette qui aura lieu durant le second semestre et quelques divers.

Sociale-Aînés

M. P. Droze indique que la commission ne s'est pas réunie. Les commissaires voudront bien réserver la date du 10.10.2022 à 19h.

La sortie des aînés aura lieu mercredi 21.9.2022.

Fondation immobilière

Le Bureau de la Fondation s'est réuni le 29.8.2022, annonce **M. J. Schöni**. Parmi les points abordés lors de la séance, le revêtement de la place devant le Péché Mignon. La Fondation a bien pris note des critiques. Le président de la Fondation a donné des explications concernant ce revêtement. Plusieurs variantes étaient possibles, à l'origine : bitume noir standard, non perméable et carrossable, donc sans aucune valeur écologique ; bitume noir émulsifié, perméable et carrossable, permettant l'évacuation des eaux de surface ; bitume de couleur non perméable et carrossable (une variante beaucoup plus chère et non garantie notamment sur les problèmes d'émulsion entre la colle et la matière, l'entreprise ayant eu une mauvaise expérience à l'école de Satigny où la couleur avait tourné et était devenue très inesthétique). La variante avec bitume noir, assez inesthétique, a donc été retenue, car carrossable pour les véhicules de livraison et représentant un avantage écologique évident en termes de rétention et d'évacuation des eaux de surface. Les aspects financiers et écologiques ont fait pencher la balance en faveur de cette solution par l'architecte.

La Fondation a aussi pris note du fait qu'à l'avenir, si un cas pareil se représentait qui toucherait une place publique ou visible, il faudrait y porter attention. Cette entrée du village sera probablement revue dans le cadre d'une réflexion globale de l'ensemble des aménagements de l'entrée ouest du village.

Les affaires courantes de la Fondation ont aussi été traitées lors de cette séance.

Parmi les points encore abordés, le calcul de l'indice de dépense d'énergie de chaque bâtiment de la Fondation au regard de la loi sur l'énergie. Le règlement d'application est entré en vigueur le 1.9.2022, impliquant de nouvelles obligations en fonction de l'IDC : en dessous de 450 MJ/m² a, il n'y a pas d'obligation d'assainir le bâtiment ; entre 450 MJ/m² a et 550 MJ/m² a, une optimisation est nécessaire ; entre 550 MJ/m² a et 800 MJ/m² a, un audit énergétique complet avec améliorations doit être réalisé. Hormis la Gouille-Noire (584 MJ/m² a), les bâtiments de la Fondation sont en dessous de cette limite. Le Bureau de la Fondation a décidé de résilier le contrat du chauffagiste actuel du 106-108, route de Choulex. L'IDC du 111-113-115, route de Choulex, qui fait actuellement l'objet de travaux de rénovation, était 539 MJ/m² a. Le Bureau de la Fondation a validé un programme d'efficacité énergétique (remplacement de vitrages, portes palières, remplacement de chaufferie à la Gouille-Noire, sur 3 ans) dont le coût s'élève à Fr. 700'000.- pour tous les bâtiments de la Fondation.

Mme A. Meylan relève que certains habitants trouvent la place devant le tea-room très belle, très propre et très classe. C'est donc aussi une question de goût et de couleurs.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

a) **Approbation de la modification du règlement de la vidéosurveillance (projet de délibération N°257/22)**

M. P. Droze donne lecture du projet de délibération N° 257/22.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la délibération du 17 juin 2013 autorisant la pose de caméras de vidéosurveillance sur trois sites (école, stade et zone de loisirs),

Vu le règlement relatif à l'installation et l'exploitation du système de vidéosurveillance de la commune de Choulex approuvé par le Conseil d'État le 9 septembre 2013,

vu la nécessité de conclure un contrat avec une société de vidéosurveillance dûment agréée par l'État afin de visionner les images des caméras de vidéosurveillance,

vu le contrôle que doit exercer l'Exécutif de la commune sur les systèmes de vidéosurveillance,

sur proposition de l'Exécutif, **LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, soit à l'unanimité**

1) de modifier l'article 6 du règlement de la commune de Choulex relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance adopté le 17 juin 2013 selon la nouvelle teneur :

Article 6 – Personnes autorisées à traiter les données

Trois personnes employées par une société de surveillance agréée par l'État de Genève et mandatée par la commune et une personne de l'Exécutif sont autorisées à traiter les données.

Leurs noms seront communiqués au préposé cantonal.

M. J. Binder propose une modification de forme de l'art. 6, amendement qui est validé à l'unanimité.

Sur une question de **Mme N. Favre, M. C. Senglet** précise que le magistrat sera désigné. Les éventuels problèmes constatés seront à signaler sur l'adresse : info@choulex.ch

6. Propositions du Maire et des Adjointes

Néant.

7. Propositions individuelles et questions

M. A. Baudet a reçu plusieurs remarques à propos de l'icône mise en place devant l'église, jugée triste et peu esthétique.

Mme A. Meylan précise que celle-ci a été installée sur le domaine privé (propriété de l'Église). L'Exécutif a réagi, et elle avait pour sa part rencontré **Mme Geneviève Edwards** avant l'installation.

M. J. Binder souhaiterait savoir quand l'Exécutif sera à même de présenter une ébauche de règlement sur le fond communal pour les énergies renouvelables.

D'ici la fin de l'année, pense **M. C. Senglet**.

Sur une question de **Mme N. Favre, Mme D. Krähenbühl** résume le principe de La nuit est belle. Cette manifestation ne touche pas seulement le canton de Genève, mais l'ensemble du Grand Genève ; les communes doivent être unanimement d'accord pour que les SIG éteignent l'ensemble des éclairages publics.

Ce qui choque **Mme N. Favre**, c'est que le stade sera éclairé toute la soirée.

Il ne s'agit que de l'éclairage public, souligne **Mme D. Krähenbühl**, bien qu'il aurait effectivement été judicieux de coordonner le planning des matchs de foot avec cet événement.

Mme C. Schaub relève un bémol pratique à propos du week-end d'animations, à savoir que les commissaires ont dû mettre en place des tables et des bancs. Or tous n'étaient pas forcément présents, pour diverses raisons. Les élus ont dû installer, puis déplacer beaucoup de tables très lourdes durant ces deux jours. Serait-il possible d'avoir un peu d'aide, à l'avenir ? Et les Choulésiennes se sont heurtées aux mêmes difficultés, le 1^{er} août.

Mme A. Meylan s'en étonne, car 3 jeunes étaient chargés de mettre les tables en place, pour le 1^{er} août.

Un nombre insuffisant pour accueillir 200-250 personnes, estime **Mme C. Schaub**.

Concernant le week-end d'animations, il importe que les commissions concernées s'organisent un peu mieux entre elles, pense **Mme A. Meylan**.

Par rapport aux manifestations, **M. C. Senglet** indique que la commune a la possibilité, quelques samedis par année, de faire appel aux employés communaux (voirie). Cela pourrait être le cas, si le besoin s'en faisait sentir. Mais cela doit être fait sur une base exceptionnelle, et non récurrente. L'Exécutif prend note de cette remarque ; en étant prévenu à l'avance, il fera éventuellement appel à quelques étudiants, ou sociétés communales, pour certaines manifestations.

M. P. Droze prend aussi note du fait que les commissions doivent annoncer suffisamment à l'avance leurs besoins à l'Exécutif.

M. P. Droze clôt le procès-verbal à 19h57 et passe la parole au public.

Le huis clos est prononcé.